

ANNÉE 1964 - 0 - N° 57 / PR / SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SUR proposition du Président du Conseil, Chef du
Gouvernement ;

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation
du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°27/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964, fixant la
composition des Cabinets ministériels ;

VU l'Ordonnance n°15/GPRD/SGG. du 21 Janvier 1964, fixant les
rémunérations des personnels servant dans un cabinet
ministériel ;

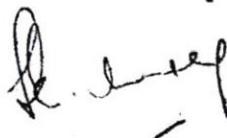
Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur Honoré AHOUANOU, Magistrat, est nommé Conseiller
Technique au Cabinet du Président du Conseil, Chef du Gouvernement.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date
de sa signature, sera enregistré et publié et communiqué partout où
besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 16 AVRIL 1964



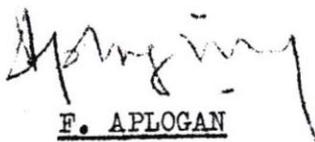
Sourou-Migan APITHY

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, Chef du
Gouvernement ;



J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances,
des Affaires Economiques et du Plan ;



F. APLOGAN

Ampliations:

PR	10
PC	10
Ministres	12
SGG	4
Intéressé	1
Trésor	4
DGF.	2
DP	2
DB	4
JORD	1